



Séance plénière Commission Locale de l'Eau de l'Authie

Président: Monsieur Henri DEJONGHE

Réunion du 3 février 2022

1. Introduction

- Mot d'accueil Henri DEJONGHE
- Approbation du procès verbal de la séance du 11 mai 2021
- Rappel sur le SAGE de l'Authie
- Résumé de l'année 2021

2. Etat des lieux, enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie

- Présentation
- Validation

3. Objectifs 2022

- Actions de communication
- Travail sur les orientations et dispositions
- Mise en place du comité de rédaction

Introduction

Mot d'accueil du Président

Approbation du procès verbal de la séance du 11 mai 2021

Introduction

Rappel sur le SAGE de l'Authie

La politique de l'eau



- **La loi du 16 décembre 1964** organise la gestion de l'eau par bassin avec la création **des agences de l'eau et des comités de bassin** et la mise en place d'objectifs de qualité des cours d'eau.
- **La loi sur l'eau de 1992** : précise que la ressource est « un patrimoine commun de la nation » (art. 1) et instaure un nouveau système de planification avec les SDAGE et les SAGE

- **La Directive Cadre Européenne (DCE) du 23 octobre 2000** vise à définir une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle fait le choix d'une approche par grands bassins hydrographiques (districts), inspirée de la loi française de 1964.

→ **L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 un bon niveau de qualité des eaux** sur tout le territoire européen

- **La loi du 21 avril 2004** : transposition de la DCE en droit français
- **La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006** renforce la volonté d'avoir un bon état écologique des eaux en 2015 conformément à la directive européenne du 23 octobre 2000, en proposant de nouveaux outils.

Qu'est ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)?

- Outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992
- **Il vise pour un sous bassin hydrographique:**
 - Une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau;
 - Une protection des milieux aquatiques;
 - Une conciliation entre les différents usages et acteurs
- Déclinaison, à l'échelle locale, du Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion de l'Eau (**SDAGE**) pour lequel les SAGE doivent être **compatibles**.

Politique européenne Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (atteinte du bon état)



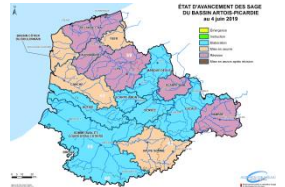
Politique nationale Loi sur l'eau de 1992 et LEMA

Gestion intégrée de la ressource en eau



Politique par grand bassin hydrographique SDAGE

Objectifs et orientation de quantité et de qualité de l'eau



Gestion locale SAGE

Application du SDAGE à l'échelle locale d'un sous-bassin versant ou d'une nappe



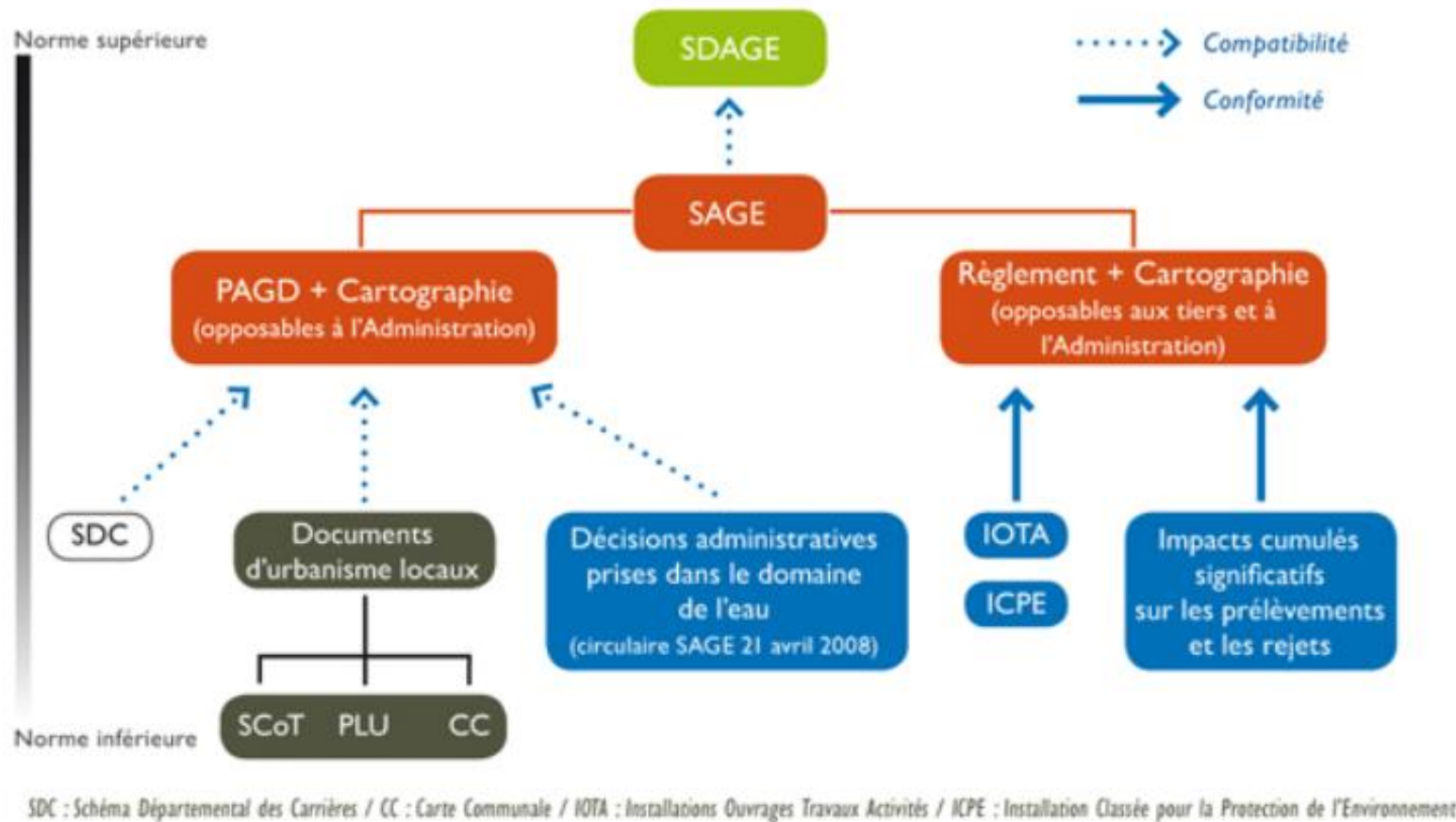
Comparaison SDAGE ↔ SAGE

	SDAGE	SAGE
Nom complet	Schéma D irecteur d' A ménagement et de G estion des E aux	S chéma d' A ménagement et de G estion des E aux
Gouvernance	Comité de bassin	Commission Locale de l'Eau
Structure porteuse	Agence de l'eau	Etablissements publics locaux : EPTB, EPAGE, syndicat mixte, <i>Organismes de bassins</i>
Echelle	Grands bassins hydrographiques européens	Sous bassins hydrographiques

Les différents documents d'un SAGE et sa portée juridique

Le SAGE est constitué de 2 documents principaux dotés d'une portée juridique différente:

- **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD):** *état des lieux/diagnostic, enjeux/objectifs, orientations/dispositions*
- **Règlement:** *règles*



Notion de compatibilité:

Un document est compatible avec le SAGE lorsqu'il n'est pas contraire aux enjeux et objectifs fondamentaux de ce dernier.

Notion de conformité:

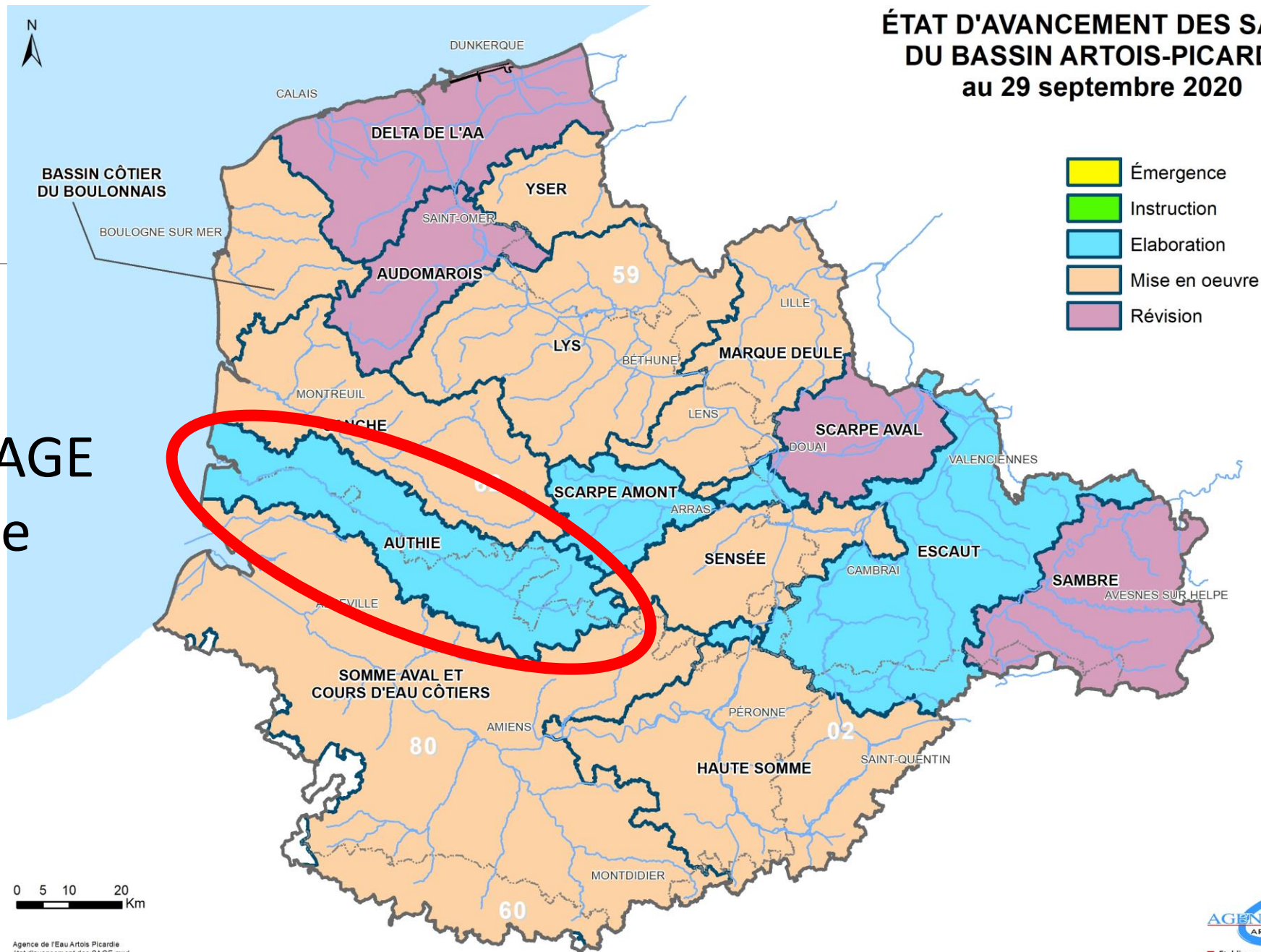
La conformité exige
le strict respect
d'une décision par
rapport aux règles
et zonages du
règlement

- 12 bassins hydrographiques en France dont le bassin Artois-Picardie
- 12 SDAGE dont le SDAGE Artois-Picardie
- SDAGE 2022-2027 en attente d'approbation



ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE au 29 septembre 2020

15 SAGE
Dont le SAGE
de l'Authie



0 5 10 20
Km

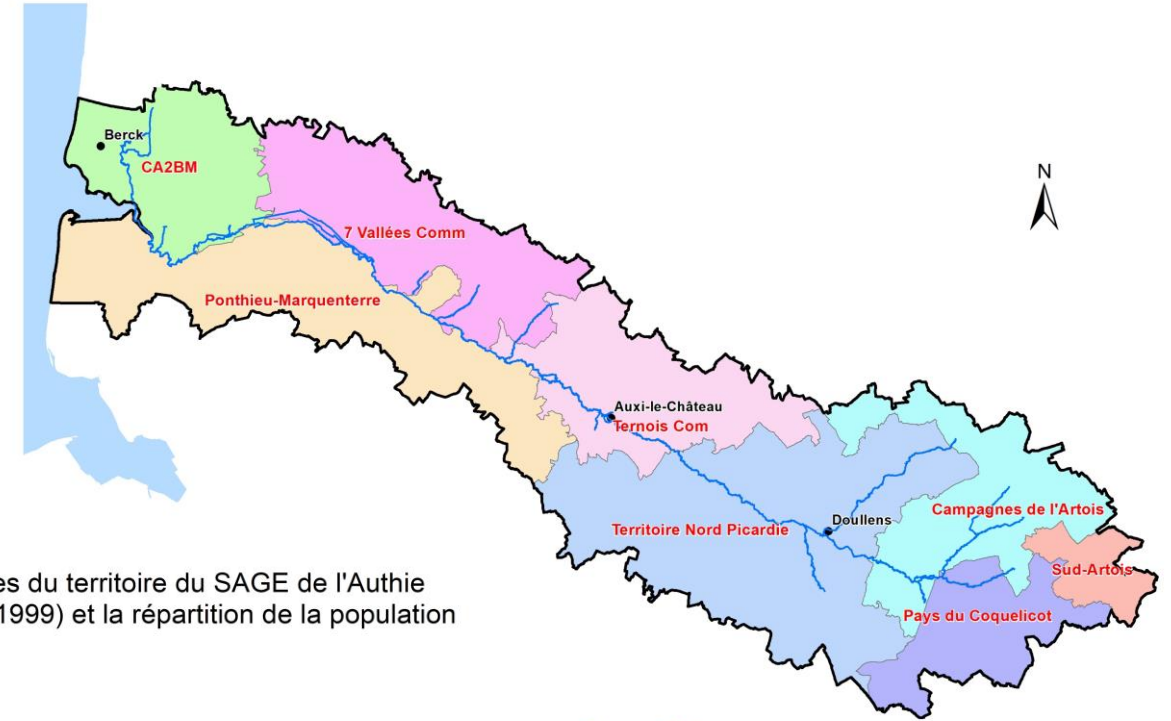
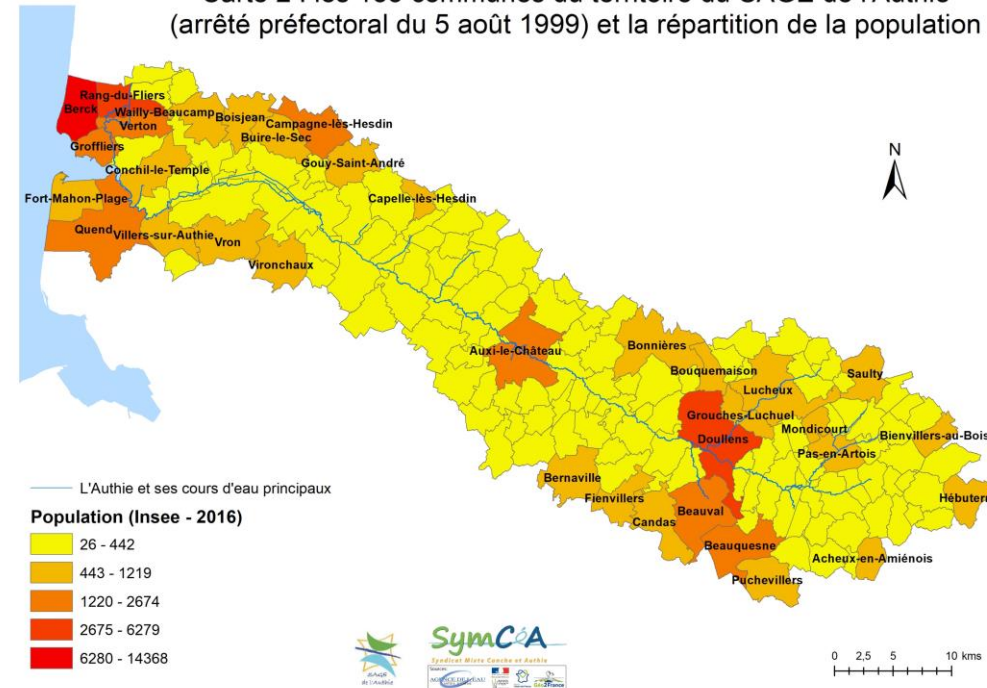
Agence de l'Eau Artois Picardie
état d'avancement des SAGE.mxd
M. Rymek - 29/09/2020

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

- Périmètre arrêté en 1999
- Surface de 1253 km²
- 2 départements (Pas-de-Calais et Somme)
- 8EPCI
- 155 communes (environ 80000 habitants)
- Structure porteuse = Symc'éa

Carte 2 : les 155 communes du territoire du SAGE de l'Authie (arrêté préfectoral du 5 août 1999) et la répartition de la population



Chronologie de l'élaboration du SAGE de l'Authie

Structure porteuse = Institution
interdépartementale Pas-de-Calais/Somme

Structure porteuse = Symcées

2018

2019

Arrêté de
périmètre

Composition
de la CLE

Etat des lieux validé

Actualisation
état des lieux

Stratégie et
rédaction

Consultation
et validation

1999

2002

2010

2020-2021

2022-2023

Fin 2023

Collège des Elus: 28 membres

56 membres

**Collège des Usagers
17 membres**

**Collège de l'Etat: 11
membres**

CLE Authie

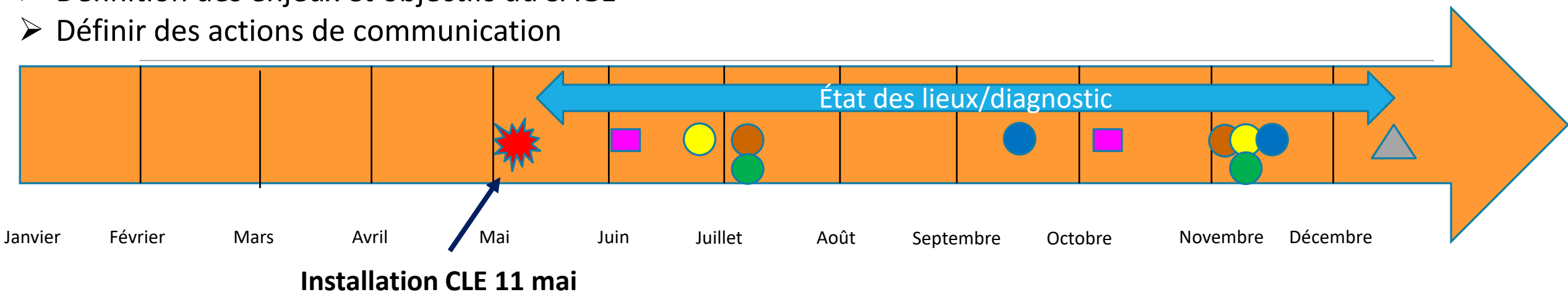
- Nouveaux arrêtés de structure et de composition le 9 février 2021
- Mandat de 6 ans

Introduction

Résumé de l'année 2021

Calendrier de l'année 2021

- Travail des commissions thématiques sur l'état des lieux/diagnostic du SAGE de l'Authie
- Définition des enjeux et objectifs du SAGE
- Définir des actions de communication



- **CT1: Gestion des milieux aquatiques** → le 8 juillet et le 8 novembre
- **CT2: Erosion, ruissellement et inondations** → le 8 juillet et le 4 novembre
- **CT3: Gestion de la ressource en eau** → le 16 septembre et le 18 novembre
- **CT4: Communication et développement du territoire** → le 21 juin et le 4 novembre

▲ **Commission permanente** → le 15 décembre

- ★ Réunion CLE
- Bureau
- ▲ Commission Permanente

Bilan de la participation dans les commissions thématiques

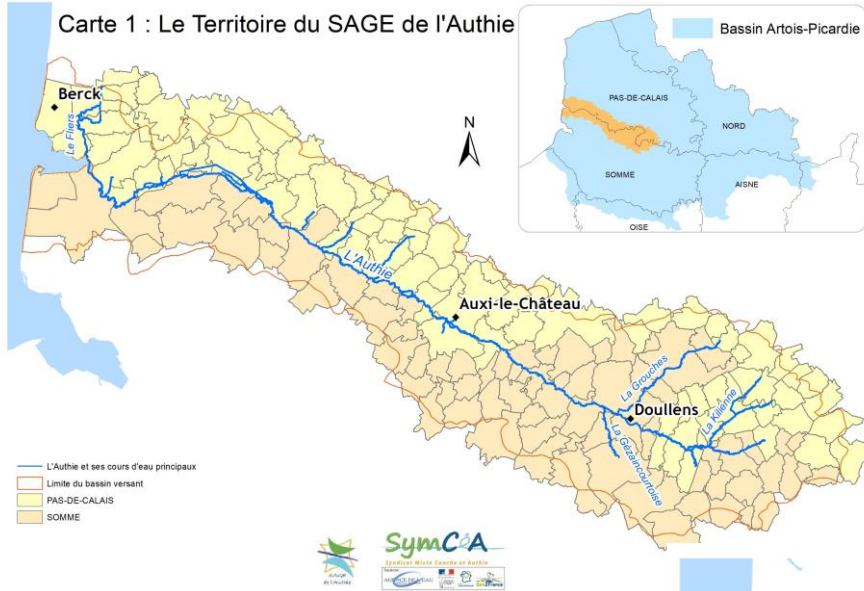
Commission	Président	Participants Réunion 1	Participants Réunion 2	Bilan
CT1 « Gestion des milieux aquatiques »	Pascal SAILLIOT	19 sur 26 inscrits	14/26 + 4 techniciens	63% de participation
CT2 « Erosion, ruissellement et inondations »	Patrick CRESTOT	12 sur 23 inscrits	12/23 + 7 techniciens	52% de participation
CT3 « Gestion de la ressource en eau »	Éric KRAEMER	14 sur 21 inscrits	12/21 + 3 techniciens	62% de participation
CT4 « Communication et développement du territoire »	Jean-Michel MAGNIER	12 sur 17 inscrits	8/17	59% de participation

Etat des lieux/diagnostic, enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie

Présentation

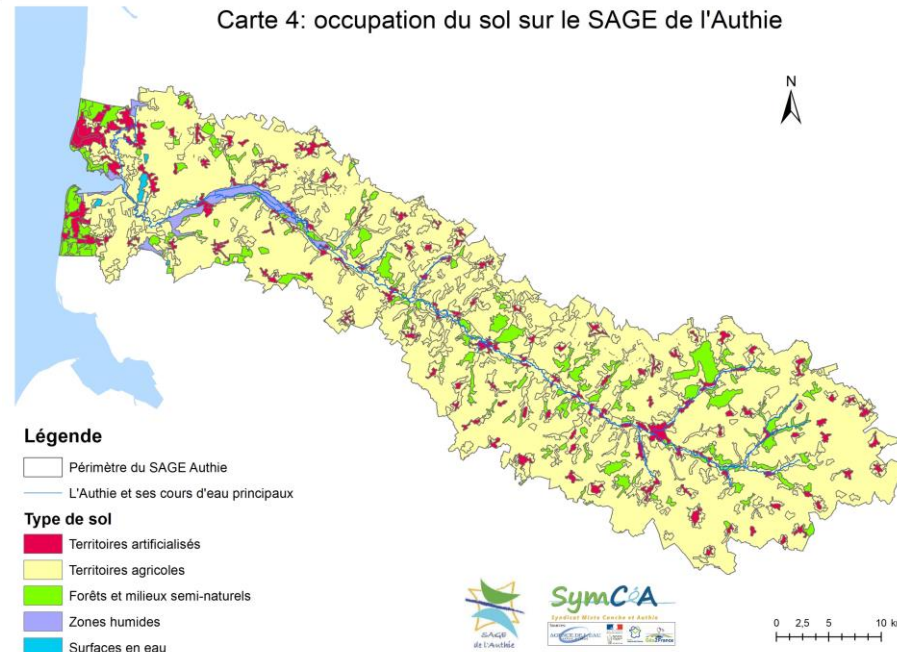
Le bassin versant de l'Authie

Carte 1 : Le Territoire du SAGE de l'Authie



- L'Authie = fleuve principal d'environ 100km
- Source à Coigneux (Somme)
- 4 affluents principaux (la Quillienne, la Grouche, la Gézaincourtoise, le Fliers)

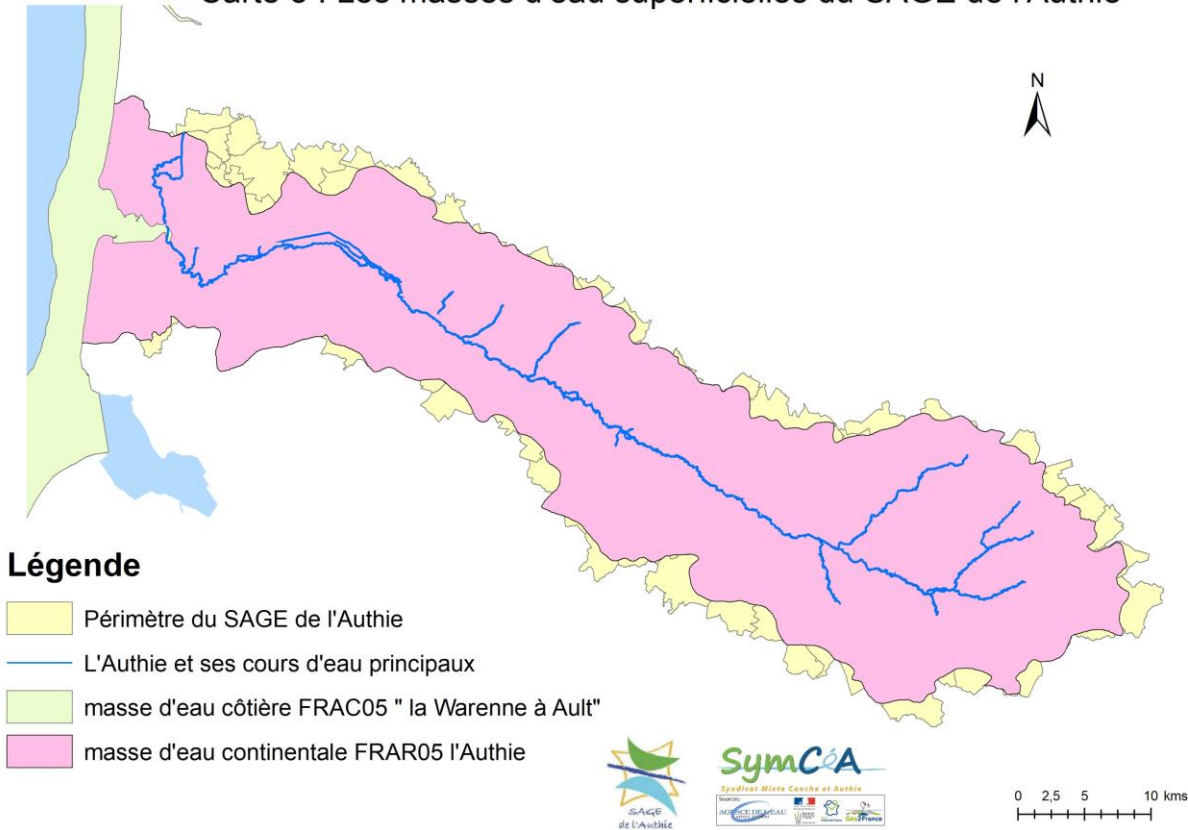
Carte 4: occupation du sol sur le SAGE de l'Authie



- Territoire à dominante rurale
- 85% de terres agricoles
- 45% cultures d'hiver (principalement blé)
- 40% cultures de printemps (principalement pomme de terre, betterave, maïs)

Les masses d'eau

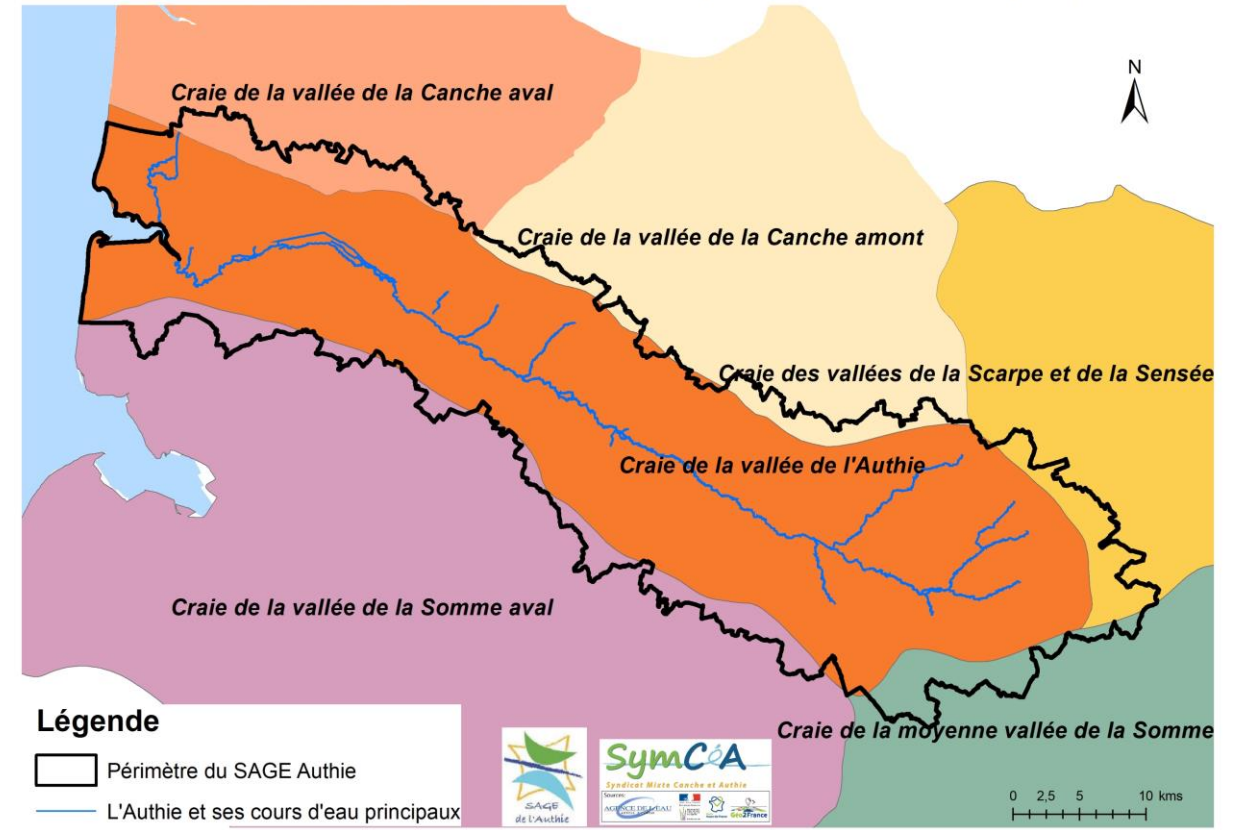
Carte 5 : Les masses d'eau superficielles du SAGE de l'Authie



- Masse d'eau côtière « Warenne à Ault »
- Masse d'eau continentale « l'Authie »

Délimitation au pont à cailloux (Fort-Mahon/Quend)

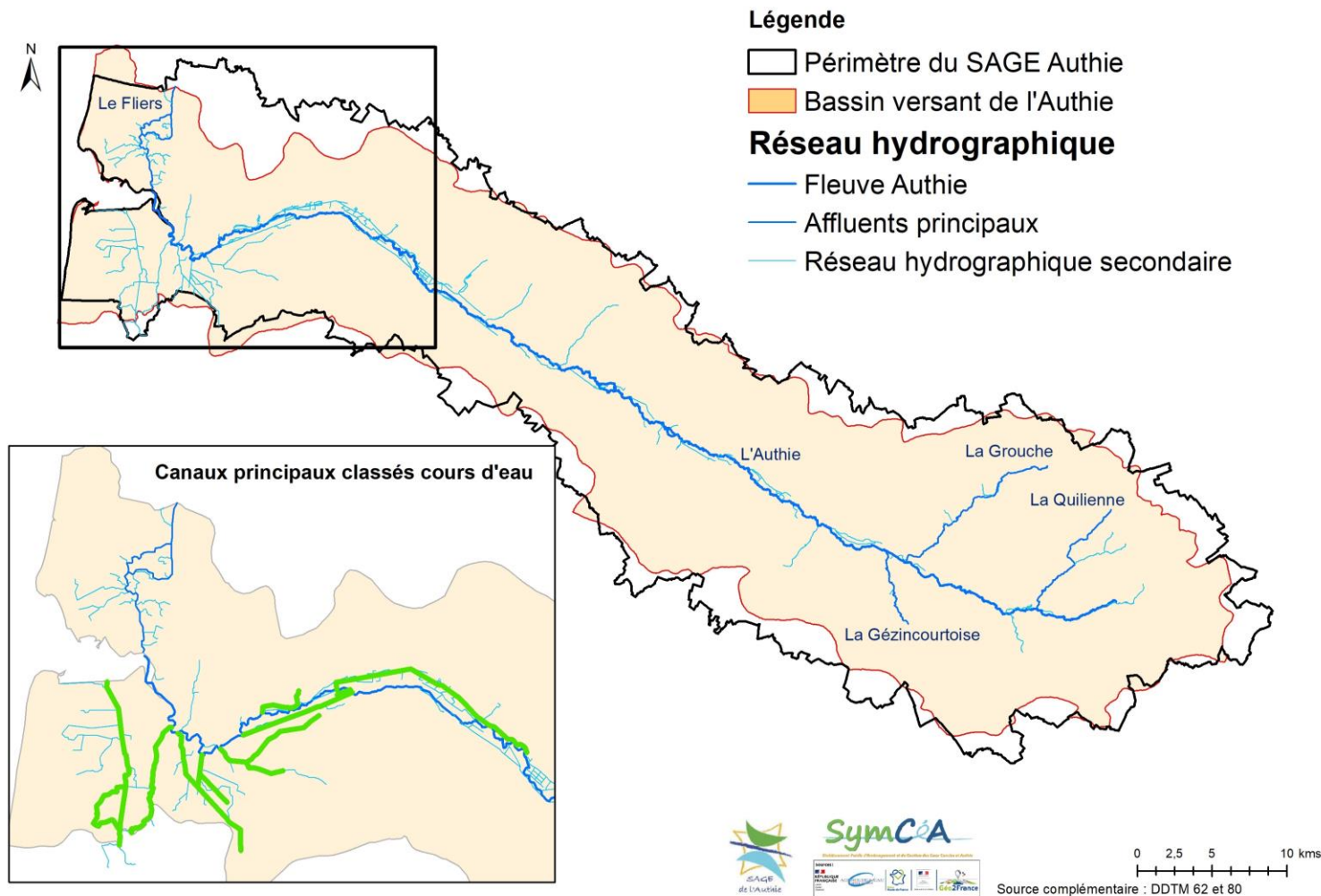
Carte 6 : Les masses d'eau souterraines du SAGE de l'Authie



- Masse d'eau souterraine principale « Craie de la Vallée de l'Authie » → alimente 95% de l'Authie
- Périmètre du SAGE concerné par 5 autres masses d'eau souterraines

Les milieux aquatiques

Carte 7 : Réseau hydrographique du bassin versant de l'Authie



➤ Etat des lieux

- 420 km de cours de d'eau
- L'Authie = 1^{ère} catégorie piscicole
- Canaux en basse vallée de l'Authie gérés par 3 Associations Syndicales Autorisées

➤ Diagnostic

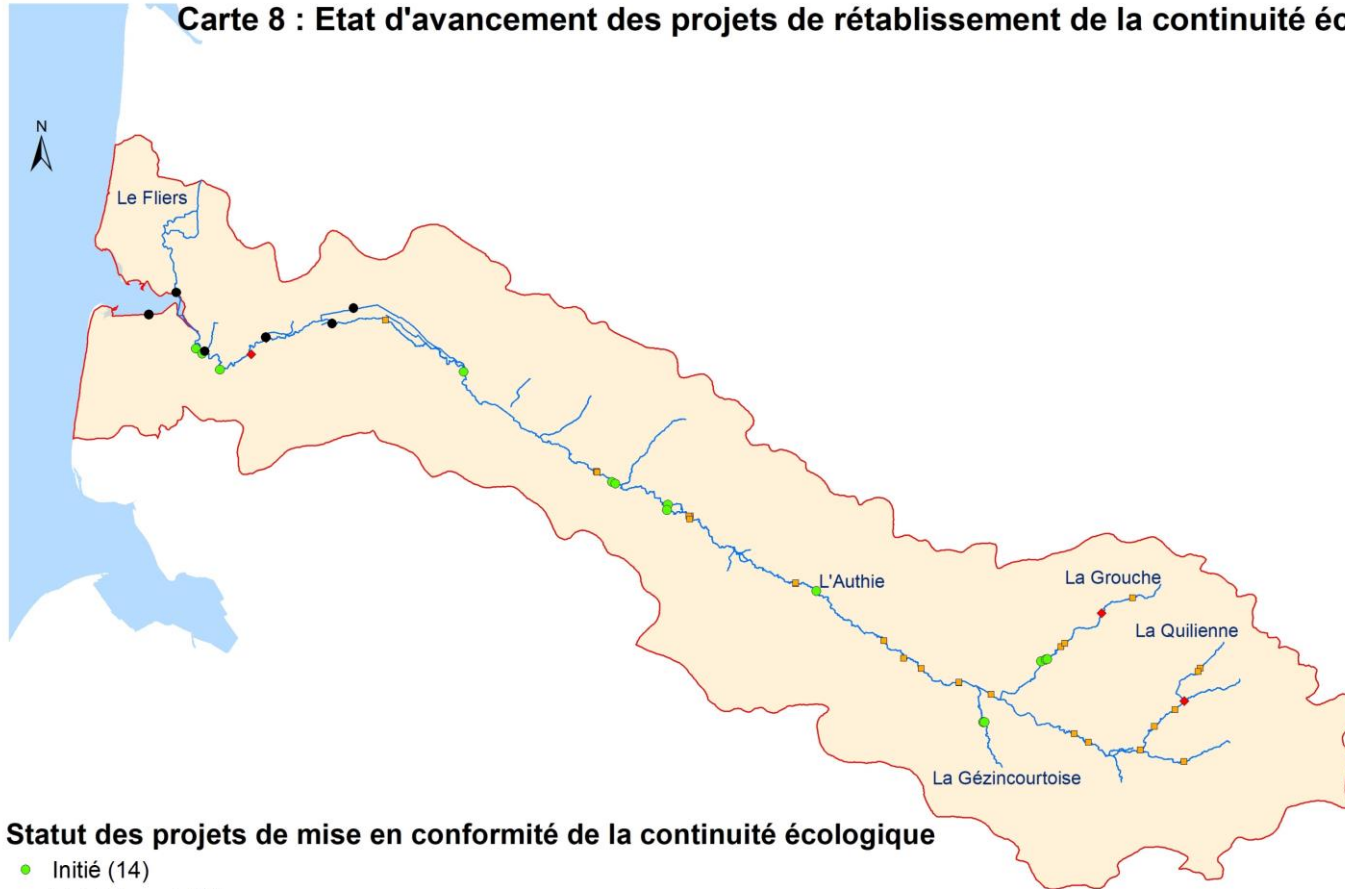
- Bon débit grâce à une bonne connexion avec la nappe souterraine
- Berges et ripisylve dans un état moyen
- Présence d'embâcles dans le lit mineur
- Manque d'entretien des cours d'eau à la charge des propriétaires

➤ Plan de Gestion de l'Authie

- Concerne 160 km de cours d'eau
- Transfert ou délégation des EPCI au Symcéa dans le cadre de la GEMAPI
- Dossiers (PdG et DIG) en cours d'instruction
- Travaux d'entretien déjà commencés (retrait d'embâcles par exemple)

La continuité écologique

Carte 8 : Etat d'avancement des projets de rétablissement de la continuité écologique



Statut des projets de mise en conformité de la continuité écologique

- Initié (14)
- Prévisionnel (25)
- ◆ Abandonné (4)
- Sans données (6)



Source complémentaire : DDTM 62 et 80

- L'Authie et ses affluents classés en liste 1 et 2 définies dans le Code de l'environnement
- Beaucoup d'aménagements hydrauliques présents sur l'Authie et ses affluents
- Moulin de Tollent produit encore de l'électricité
- Patrimoine historique débuté au XIème siècle

➤ Diagnostic

- Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement (ROE)
- 49 ouvrages considérés infranchissables
- Perturbations du fonctionnement hydromorphologique et biologique des cours d'eau
- Intérêt patrimonial et intérêt économique

➤ Projets de mise en conformité de la continuité écologique

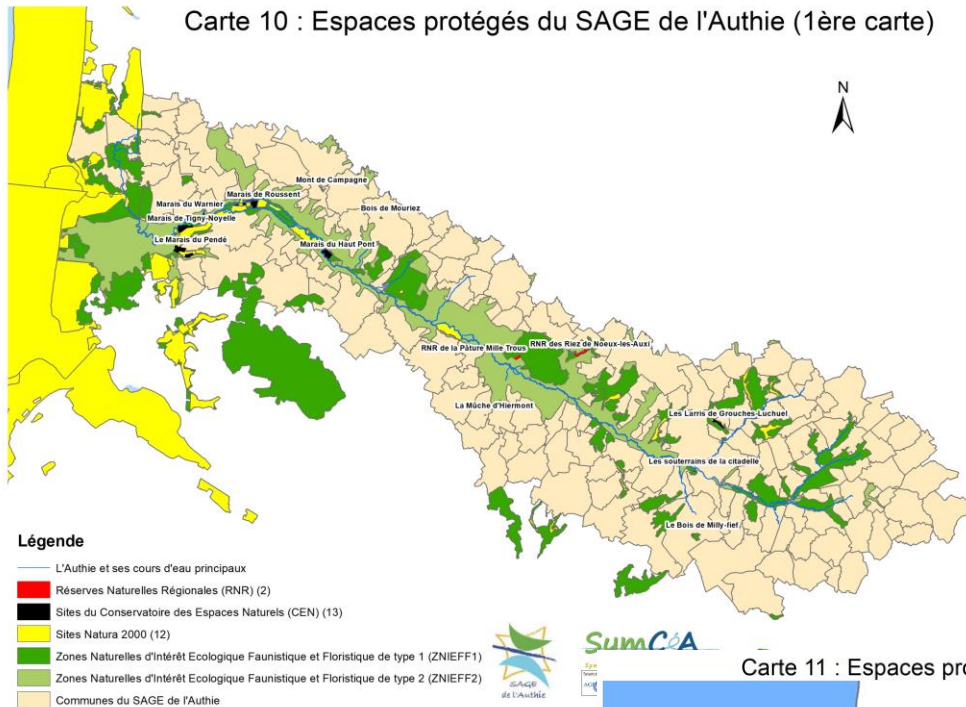
- Différents porteurs de projets (Agence de l'eau, Fédération de Pêche, SymcA)

Projets à différents stades d'avancement

- Prise en compte par les services de l'Etat de la continuité écologique mais aussi du potentiel économique

Les espaces protégés du territoire

Carte 10 : Espaces protégés du SAGE de l'Authie (1ère carte)



➤ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- Inventaire des secteurs à fort intérêt biologique et avec un bon état de conservation.

➤ 13 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels:

- Rôle de protection des espaces naturels et de valorisation du patrimoine naturel

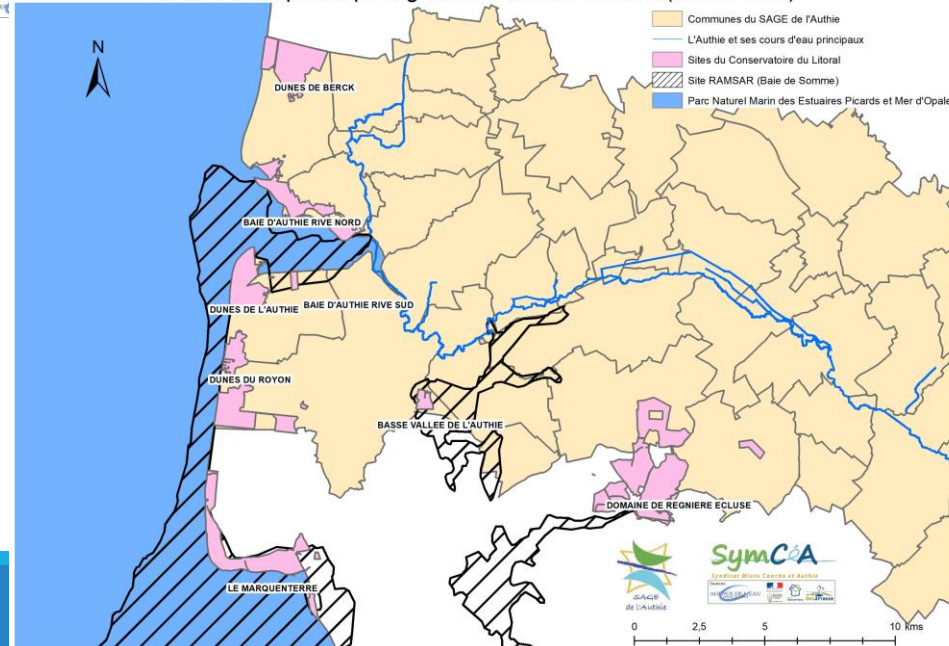
➤ 2 Réserves Naturelles Régionales

- Pâturage à mille trous à Auxi-le-Château et Riez de Noeux-les Auxi

➤ 12 sites Natura 2000:

- Espèces remarquables protégées

Carte 11 : Espaces protégés du SAGE de l'Authie (2ème carte)



➤ 8 Sites du Conservatoire du Littoral

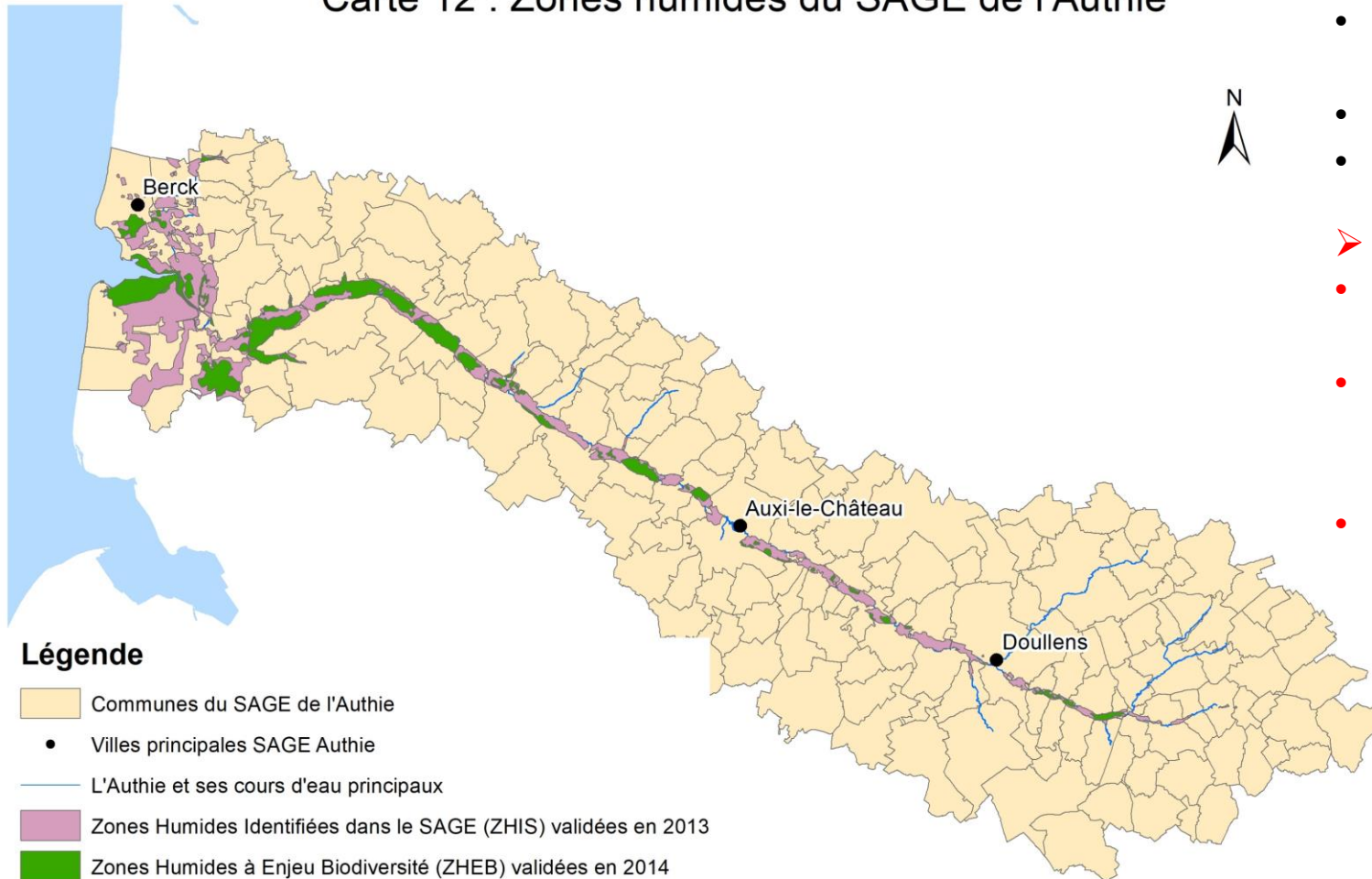
➤ Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et Mer d'Opale

➤ Site RAMSAR:

- Zones humides d'importance internationale
- Baie de Somme avec la Baie d'Authie
- Site Natura 2000: Marais arrière-littoraux picards

Les zones humides (ZH)

Carte 12 : Zones humides du SAGE de l'Authie



➤ Etat des lieux

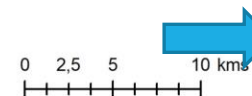
- Travail d'identification déjà réalisé dans la CLE: ZHIS et ZHEB validées respectivement en 2013 et 2014
- Zones humides principalement le long de l'Authie
- Marais en moyenne et basse Vallée de l'Authie

➤ Diagnostic

- De 1960 à 1990, diminution de 50% de la surface nationale en ZH
- Prise de conscience de leur importance depuis la loi sur l'eau de 1992 (fonctions hydrologiques, physiques et écologiques)
- Aujourd'hui, dégradations des zones humides constatées

➤ Projet proposé en commission thématique

- Maintenir les ZH déjà validées
- Définir les 2 autres types de ZH demandées par le SDAGE (ZH à restaurer et ZH à enjeu agricole)



➡ S'appuyer sur le projet de cartographie nationale des ZH en cours pour terminer le travail

Objectifs du projet de cartographie nationale des ZH

2021 - 2022 : phase de Recherche et Développement en 3 volets (lancée officiellement en janvier)

1. Pré-localiser les milieux humides à l'échelle nationale



2. Cartographier les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des milieux humides sur 10 bassins versants expérimentaux



3. Produire des indicateurs fonctionnels à partir d'images satellitaires



Carte de pré-localisation au 1/10000^{ème}

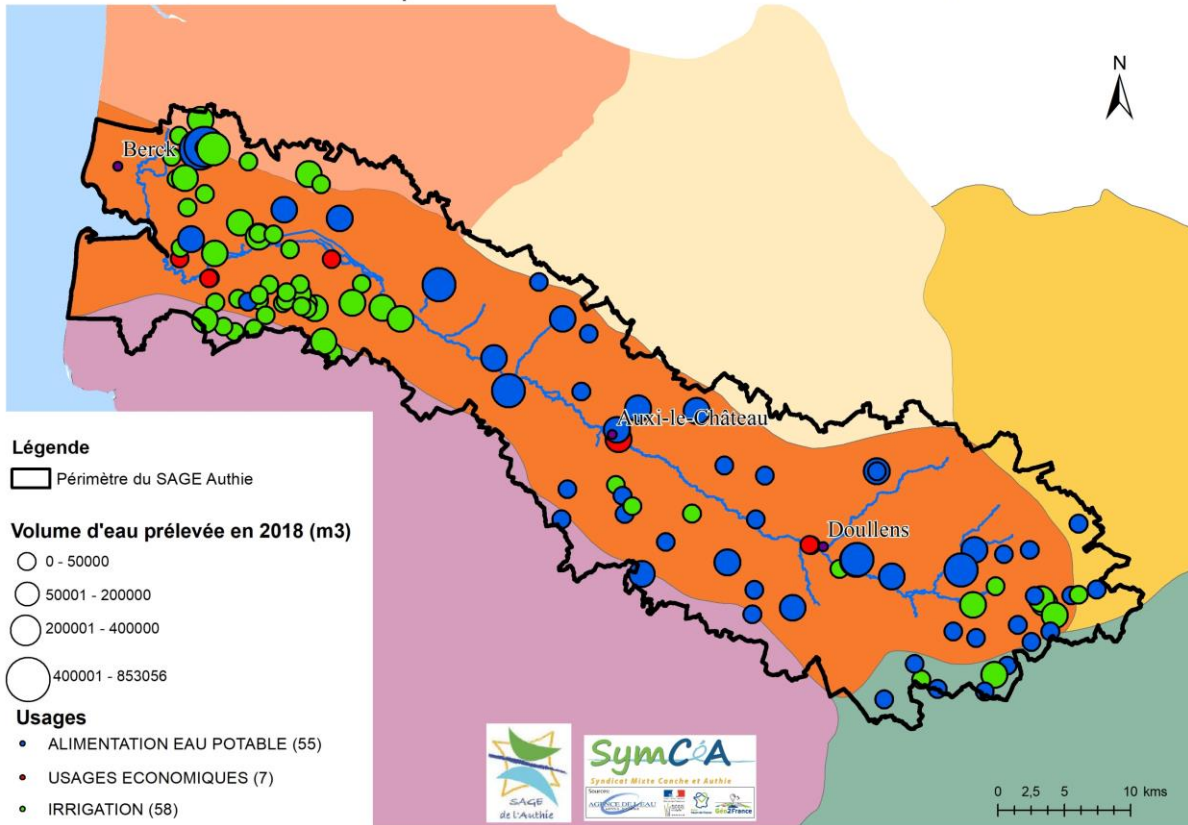
Réalisation sur le bassin versant de l'Authie

Organisation d'un atelier de restitution au 2^{ème} semestre 2022

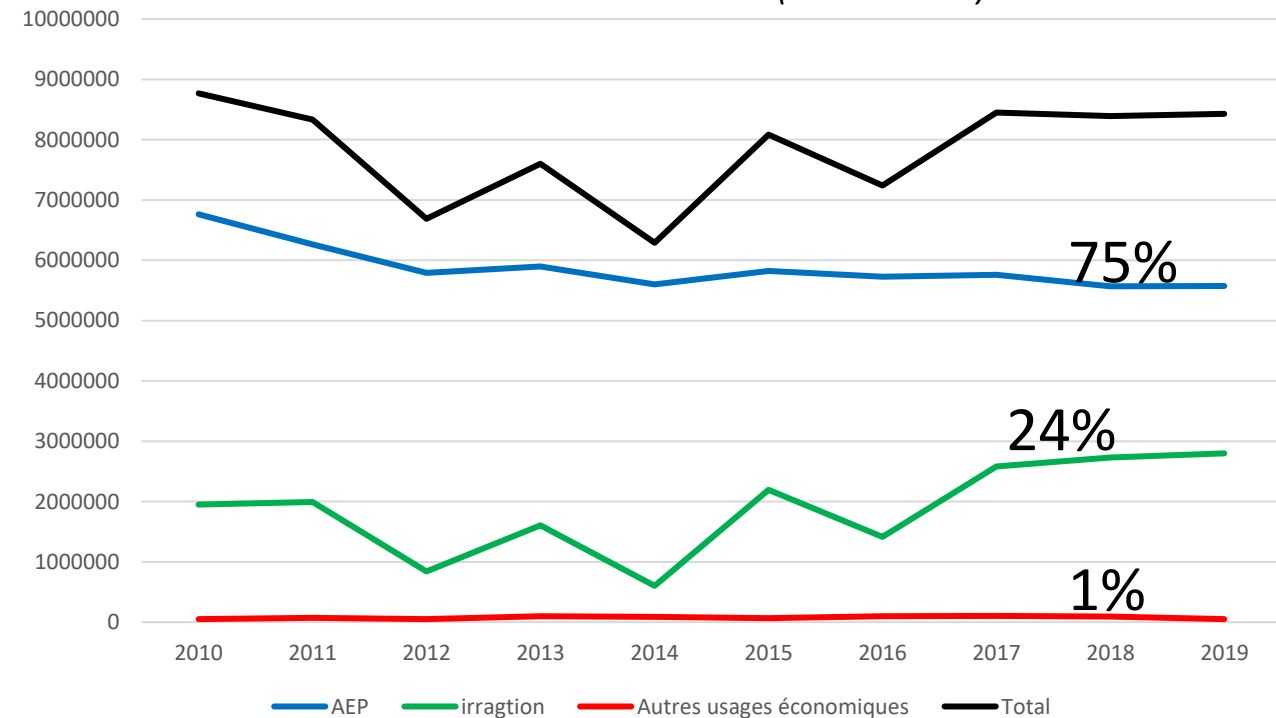
- Présentation de la pré-localisation des zones humides (**phase 1**)
- Présentation de la cartographie des habitats (**phase 2**) → **complément pour les ZHEB déjà validées et aide pour définir les zones humides à restaurer et celles à enjeu agricole**
- Discussion autour de sites particuliers pour le suivi d'indicateurs fonctionnels (**phase 3**)

Les usages de la ressource en eau souterraine

Carte 13 : Les prélèvements d'eau sur le SAGE Authie



Evolution des volumes prélevés sur le périmètre du SAGE de l'Authie en m3 sur 10 ans (2010 à 2019)



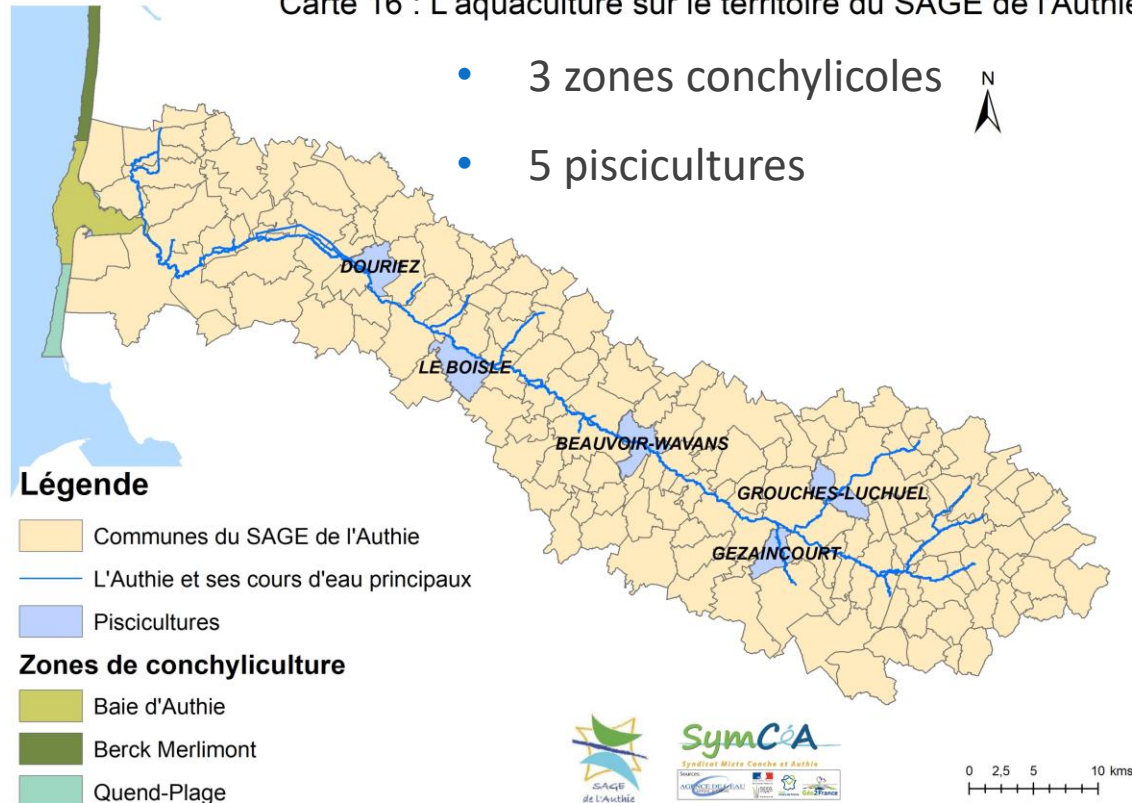
- Alimentation en eau potable, irrigation, autres usages économiques (industrie, loisirs)
- 87% de l'eau prélevée provient de la Craie de la Vallée de l'Authie
- Une moyenne de 7,8 millions de m3 par an (période de 2010 à 2019) prélevés

- Volume total prélevé par an **constant**
- Volume prélevé pour l'alimentation en eau potable **en légère baisse**
- Volume total prélevé pour l'irrigation **en légère hausse**
- Volume total prélevé pour les autres usages économiques (industries, loisirs) **très faible et constant**

Les usages de la ressource en eau superficielle

Carte 16 : L'aquaculture sur le territoire du SAGE de l'Authie

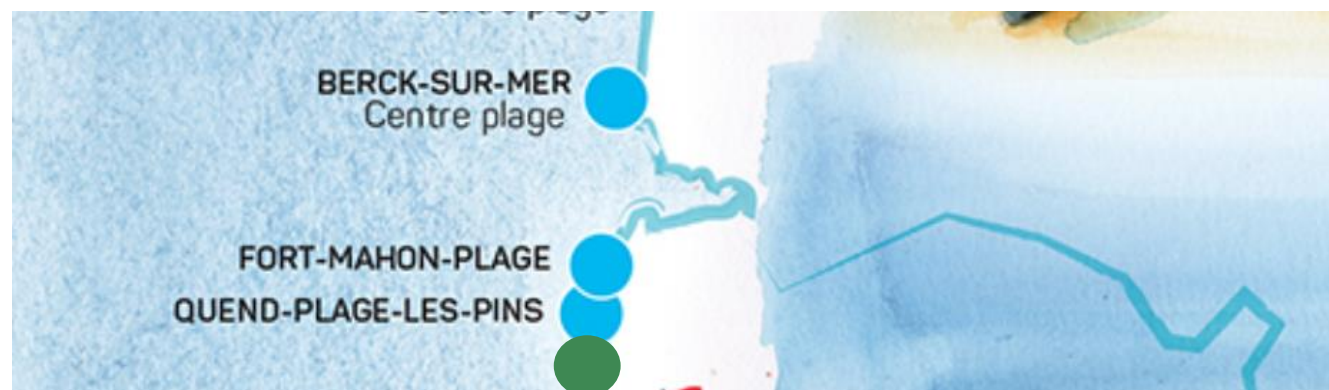
- 3 zones conchylicoles
- 5 piscicultures



Autres usages

- 17 associations de pêche
- 2 associations de chasse aux gibiers d'eau en Baie d'Authie
- Activités nautiques principalement sur le littoral et peu développées dans la vallée

La qualité des zones de baignade



Communes	Département	2017	2018	2019	2020	2021
Berck	62					
Fort-Mahon	80					
Quend	80					

évolution du classement de qualité de baignade depuis 2017 (source : ARS Hauts-de-France)

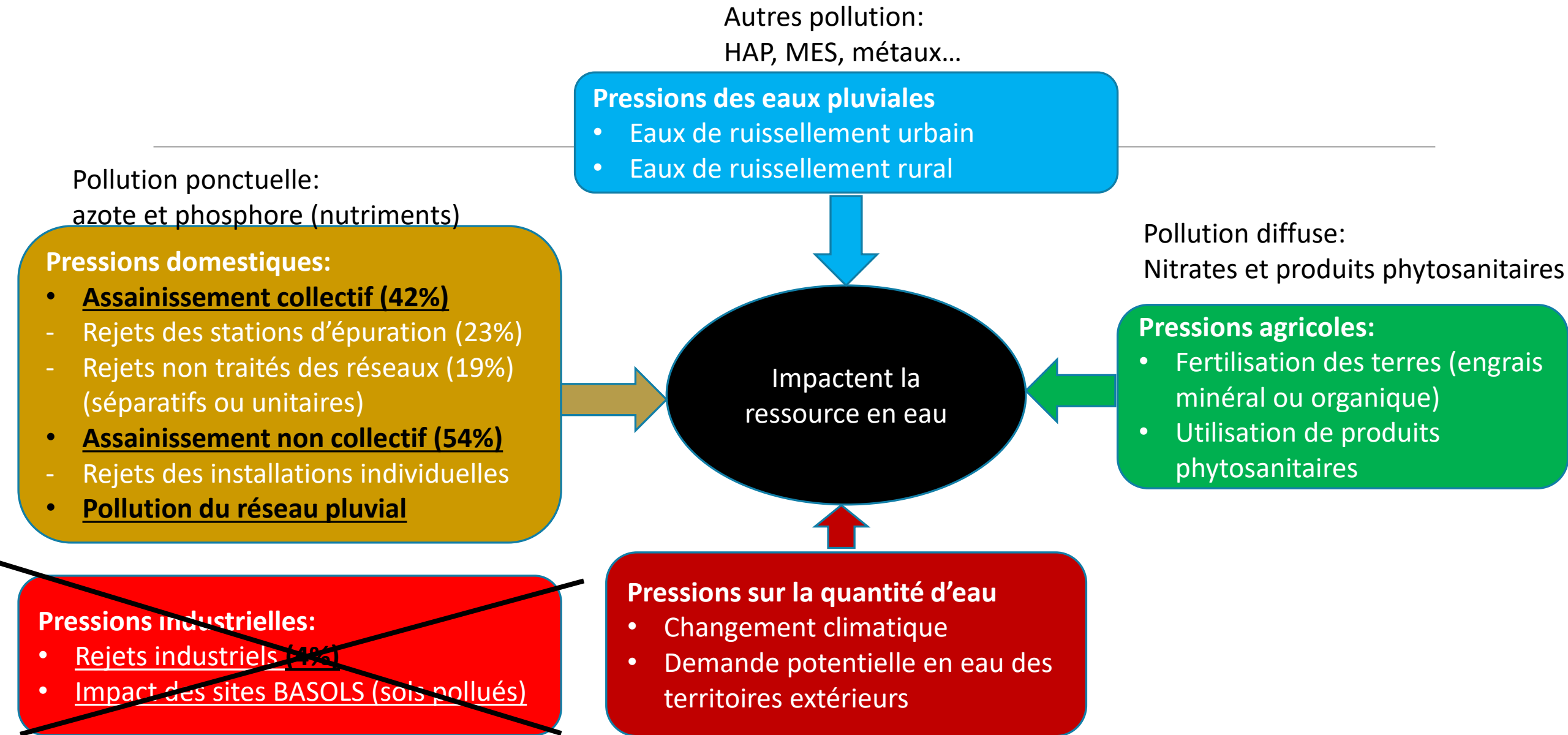


Activités liées aux milieux aquatiques, dépendantes de leur qualité mais pouvant également avoir un impact dessus

L'état des masses d'eau du territoire selon la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Masse d'eau	Etat	Eléments déclassants	Objectifs
FRAR05 Authie	 Bon état écologique		Non dégradation de l'état
	 Mauvais état chimique	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	Bon état en 2033 (report délai faisabilité technique)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif		Non dégradation de l'état
	 Etat chimique médiocre	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	Bon état en 2039 (report délais condition naturelle et faisabilité technique)
FRAC05 « Warene à Ault »	 Etat écologique moyen	Phytoplanctons, nutriments	Bon état en 2033
	 Bon état chimique		Non dégradation

Les différents types de pressions pouvant impacter la ressource en eau

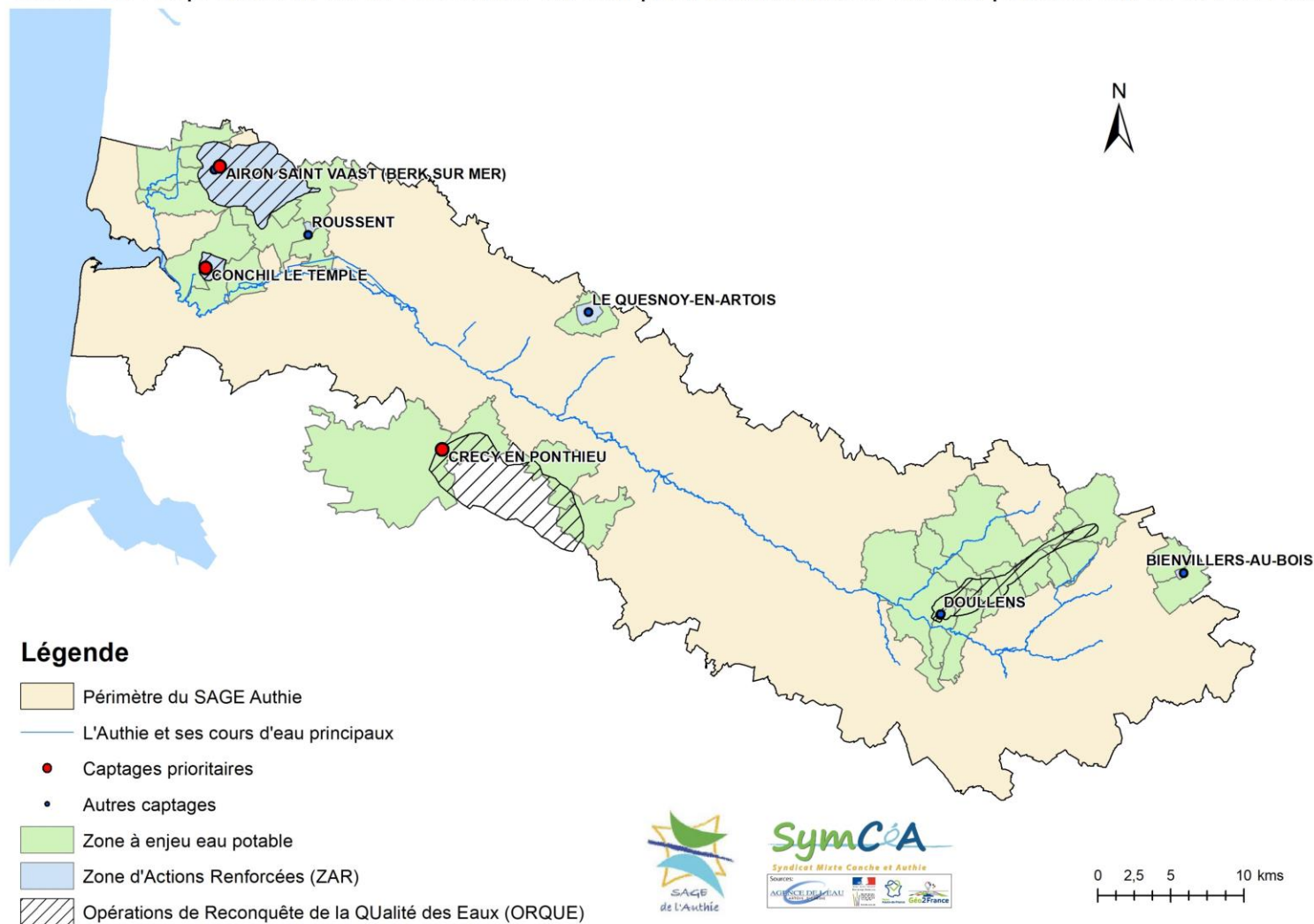


Les pressions exercées sur chaque masse d'eau

Masse d'eau	Etat	Eléments déclassants	Pressions
FRAR05 Authie	 Bon état écologique		Pression domestique: rejets ANC, rejets des stations d'épuration et des réseaux
	 Mauvais état chimique	Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP)	Pression des eaux pluviales: pollution des eaux de ruissellement (responsable de 40% de HAP)
FRAG309 « Craie de la Vallée de l'Authie »	 Bon état quantitatif		Pression sur la quantité: changement climatique, demande potentielle des territoires en tension
	 Etat chimique médiocre	HAP, fluoranthène, sous produits de l'atrazine, métazachlore, nitrates	Pression agricole: fertilisation des terres, utilisation de produits phytosanitaires Pression domestique: rejets ANC
FRAC05 « Warenne à Ault »	 Etat écologique moyen	Phytoplanctons, nutriments	Pression domestique: rejets des stations d'épuration et des réseaux du littoral, rejets ANC en amont des cours d'eau
	 Bon état chimique		

La protection de la nappe souterraine

Carte 15: La protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE Authie



➤ Les Zones à Enjeu Eau potable

- Déterminées par l'Agence de l'Eau dans son 11^{ème} programme (2019-2024)
- Bassin d'alimentation théorique des captages à gros volume et/ou avec des problématiques de qualité (nitrates ou pesticides)

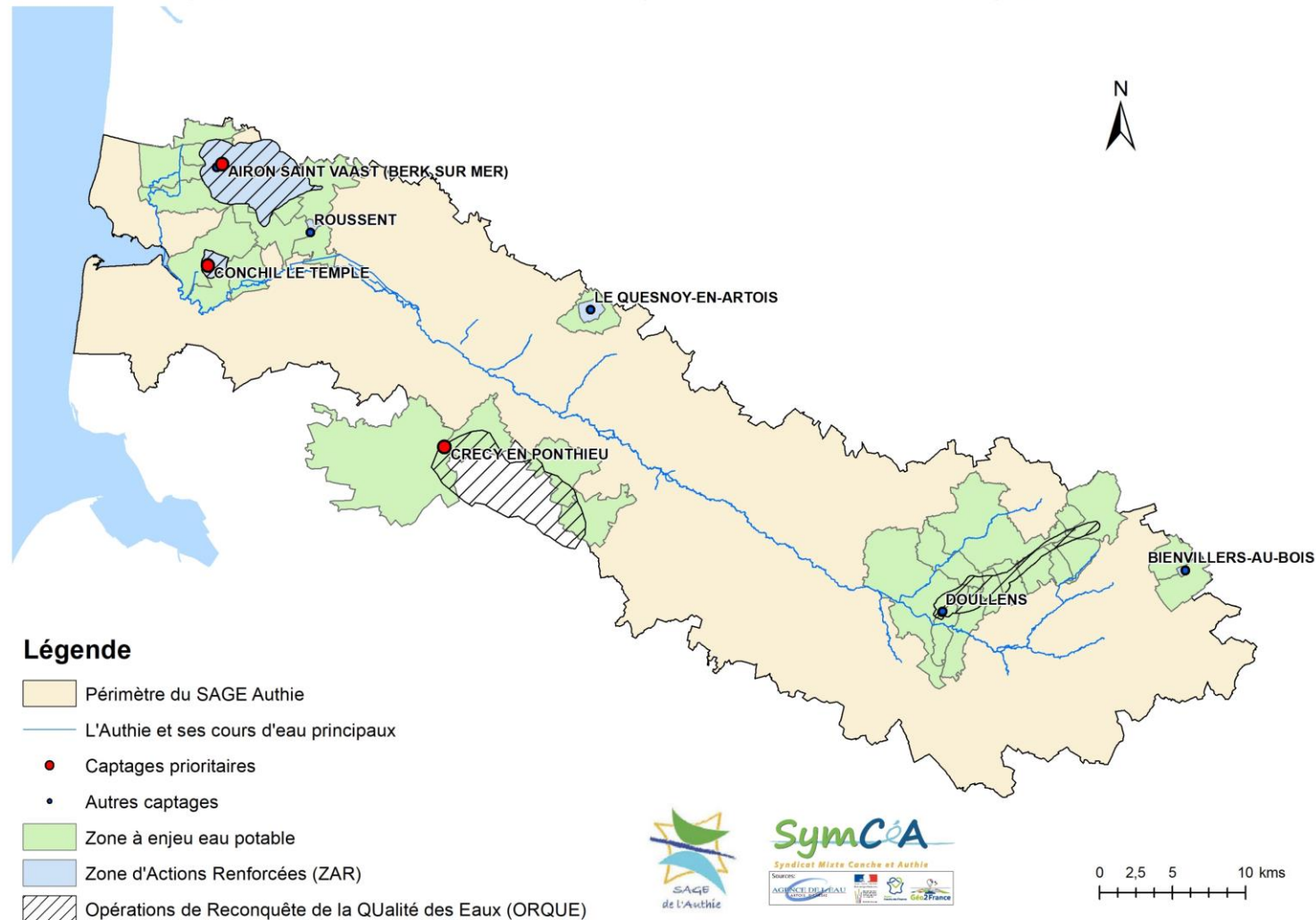
➤ Directive Nitrate de 1991

- Programme d'Actions National (PAN) qui définit les zones vulnérables aux nitrates
- Programme d'Actions Régional (PAR) qui définit des Zones d'Actions Renforcées (ZAR)

➔ Périmètre de Protection ou Aire d'Alimentation des captages ayant un taux de nitrates > 50mg/l

La protection de la nappe souterraine

Carte 15: La protection de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable sur le SAGE Authie



➤ Captages prioritaires

- Définis par l'Agence de l'Eau
- Captages avec teneur en nitrate $> 40\text{mg/l}$ de ou teneur en pesticide $> 0,08\mu\text{g/l}$
- 2 captages concernés → Airon-Saint-Vaast et Conchil-le-Temple

➤ Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE)

- Objectif de réduction des pollutions diffuses
- Permettaient d'avoir des aides de l'Agence de l'eau
- 3 étapes:** délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), plan d'actions
- 3 captages concernés → Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple et Doullens

Pas de baisse significatif des pressions



Conditions d'éligibilité aux aides révisées et basées sur des objectifs de résultats

La protection de la nappe souterraine

➤ Le Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)

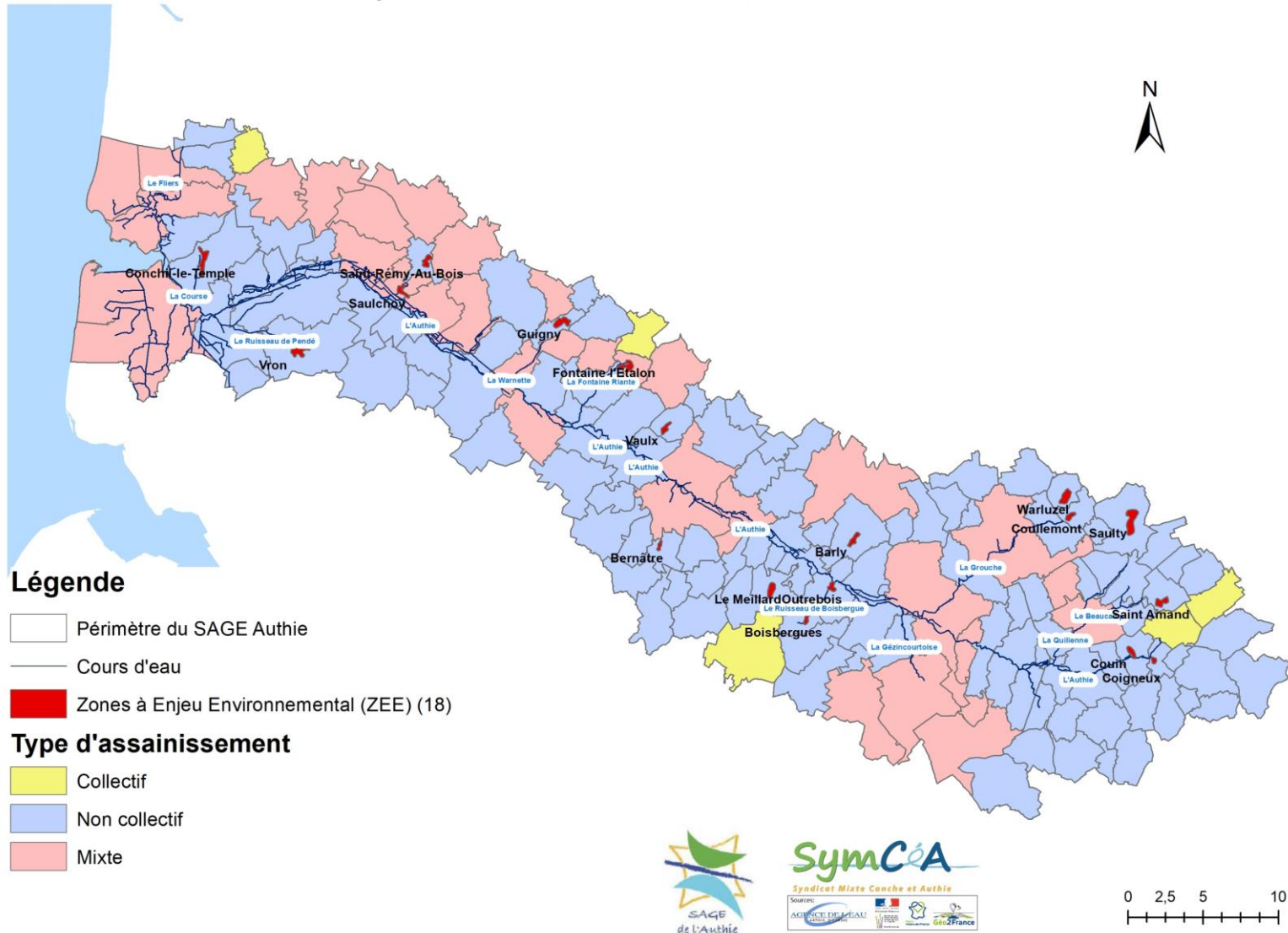
- A destination des collectivités compétentes en eau potable
- Contrat passé entre différents acteurs (EPCI, agriculteur, industrie, services de l'état...)
- dans le but de:
 - Fixer des objectifs de baisse des pressions polluantes significative
 - Mettre en place des outils et des indicateurs de suivi
- **Obligatoire pour les captages prioritaires afin d'obtenir les aides**
 - Travaux de sécurisation de l'alimentation eau potable (quantité)
 - Travaux de mise en conformité (traitement supplémentaire ou interconnexion) (qualité)
 - Poste d'animation du CARE

➤ Captages stratégiques

- Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captages, du diagnostic et d'un plan d'action
- Possibilité d'avoir des aides pour la sécurisation (quantité) et l'animation technique du captage

La protection des cours d'eau

Carte 20 : Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) du SAGE de l'Authie



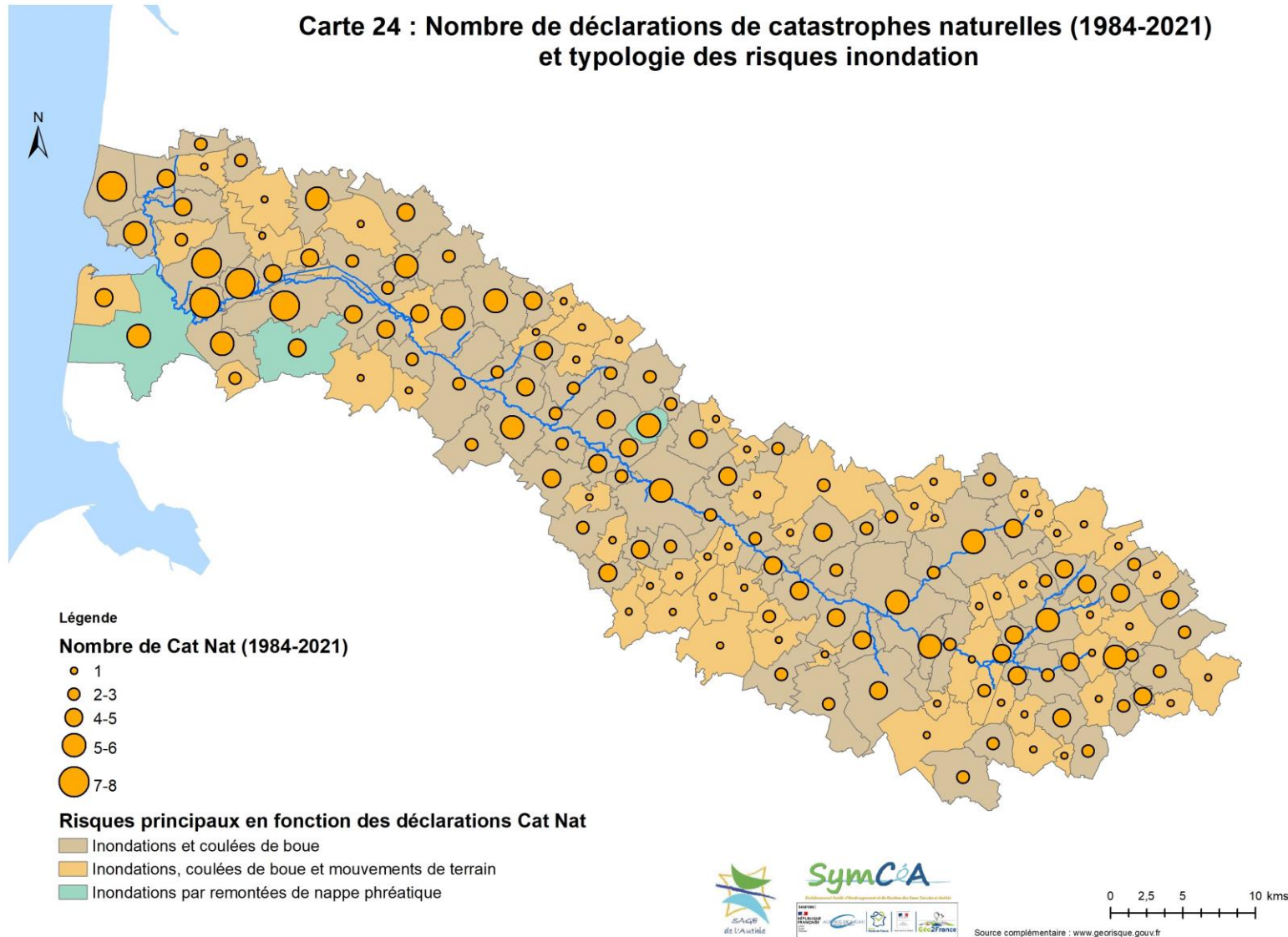
➤ Les Zones à Enjeu Environnemental

- Demandées aux CLE dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (2019-2024)
- Zones pour lesquelles l'ANC a été identifié comme source de pollution de la masse d'eau superficielle
- Définies en 2014 pour le SAGE Authie et transmises à l'Agence de l'Eau
- 18 communes identifiées avec un potentiel impact sur les cours d'eau
- Obligation de faire les travaux dans les 4ans ou en cas de vente dans les 1an
- Aides de l'agence possibles par l'intermédiaire des collectivités mais qui seront supprimées en 2025

➔ **Proposition de maintenir ces ZEE dans le SAGE de l'Authie**

Les risques naturels

Carte 24 : Nombre de déclarations de catastrophes naturelles (1984-2021)
et typologie des risques inondation

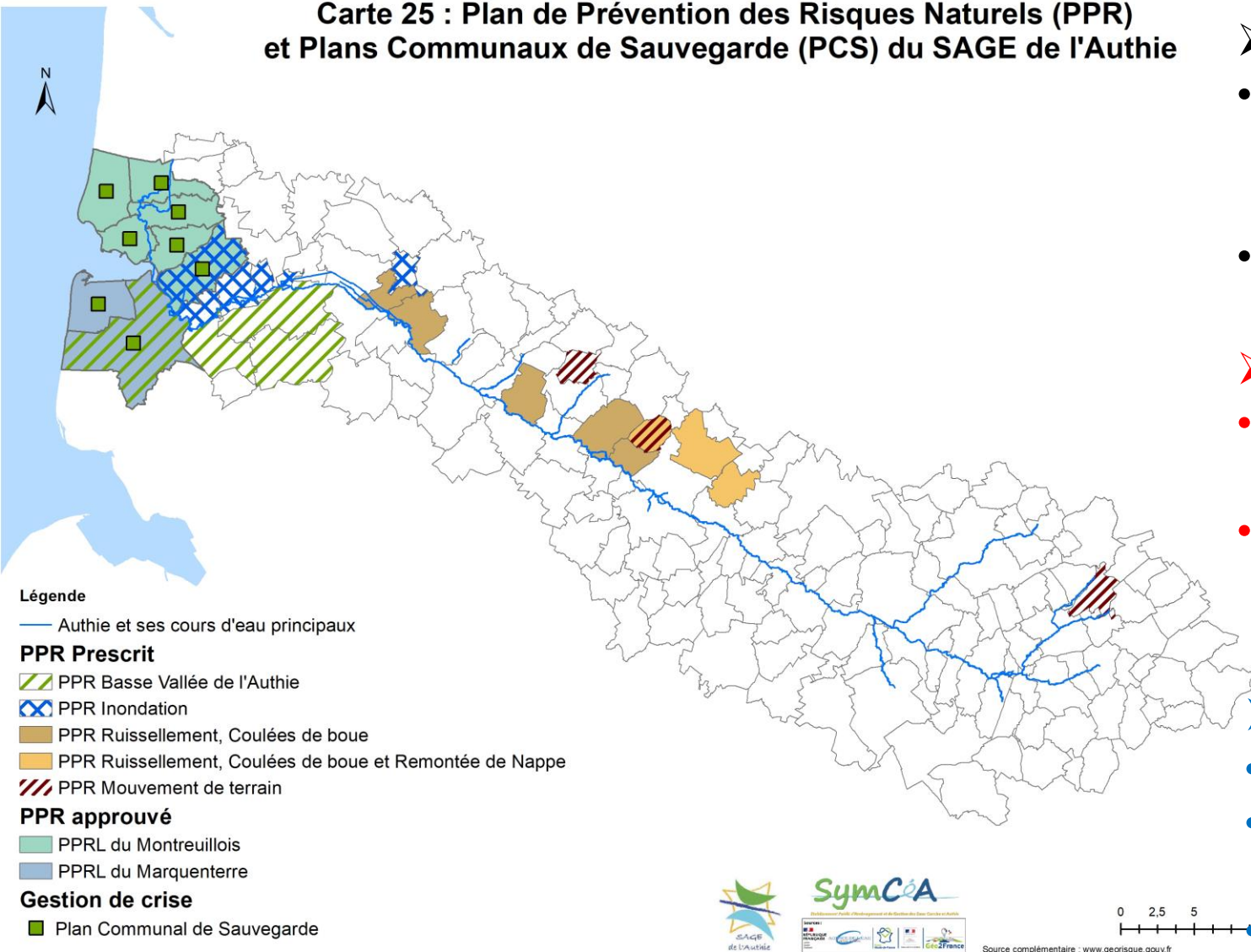


➤ Etat des lieux

- Depuis 40 ans, toutes les communes ont connu au moins un arrêté de catastrophe naturelle
- Totalité du territoire touchée par le risque d'inondation
- Majoritairement inondations par ruissellement et coulées de boues
- Mise en place de Plans de Prévention des Risques (PPR) sur le territoire à partir de 1995

La Prévention des risques sur le territoire

**Carte 25 : Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR)
et Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) du SAGE de l'Authie**



➤ Etat des lieux

- 2 PPR intercommunaux Littoraux approuvés
+ 1 PPRI basse Vallée de l'Authie prescrit
+ 15 PPR communaux prescrits
- 8 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

➤ Diagnostic

- Manque de connaissance du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant
- Manque d'un programme commun de lutte contre les inondations

➤ PPRI Vallée de l'Authie en étude depuis 2019

- Réflexion globale à l'échelle du bassin versant
- État des lieux de l'exposition du territoire au risque d'inondation

Caractériser les aléas de débordement, ruissellement et remontée nappe

Etude d'un PPRI Vallée de l'Authie

Terminée

Phase 1
Analyse du territoire
et caractérisation des
phénomènes naturels

Terminée

Phase 2
Analyse et
caractérisation de
l'aléa de référence

Présentation des cartographies
par groupement de communes
en juillet 2021

Phase 3
Élaboration de la
cartographie des
aléas

juin 2021 – février 2022

Cartes communales de l'aléa débordement + ruissellement
(1/5000^{ème}) (faible, modéré, fort, extrême)

Carte globale du bassin versant (1/25000^{ème})

Détermination des communes les plus touchées

→ **Plusieurs options:**

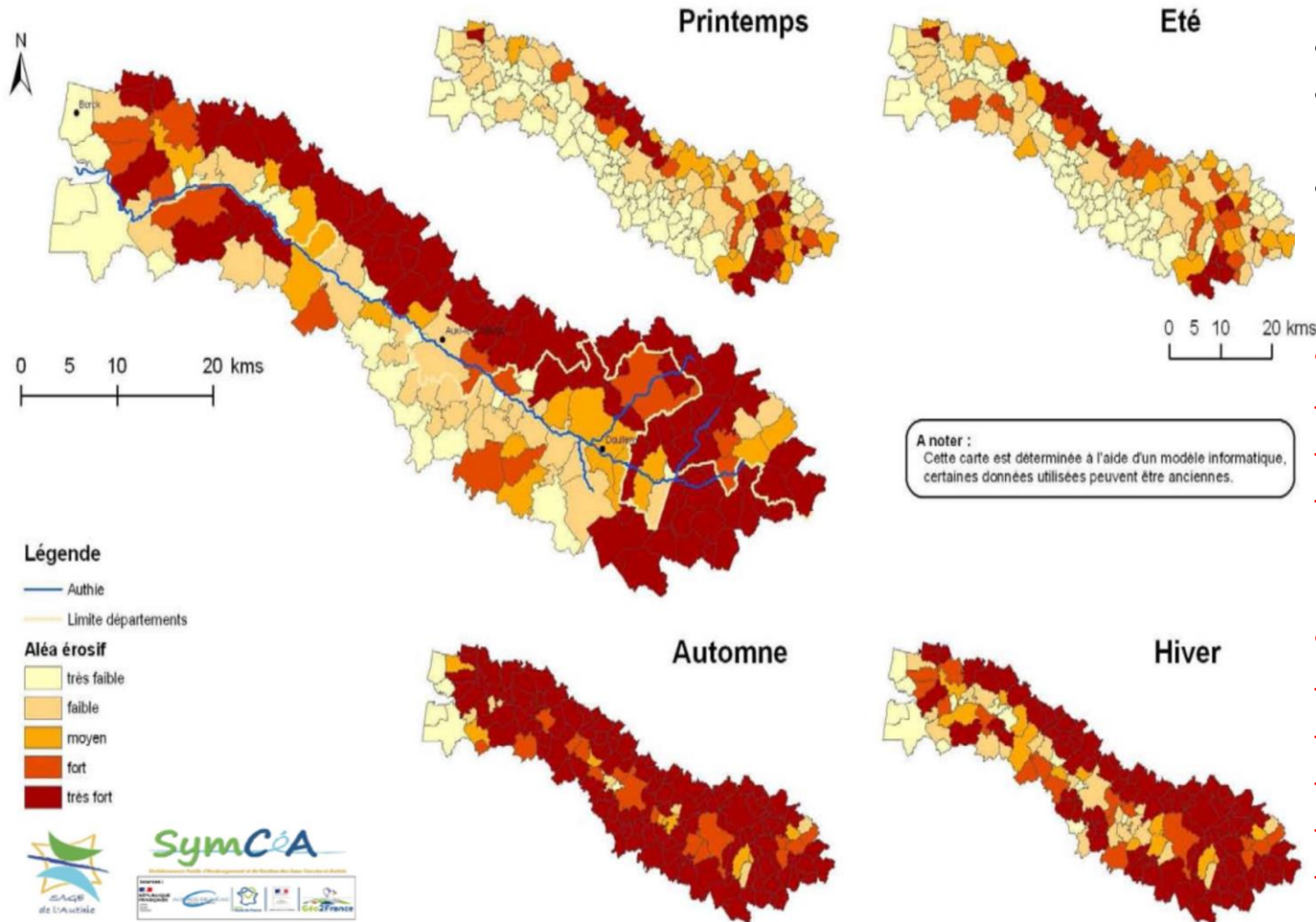
- Etablir uniquement un porter à connaissances (cartes aléas) → Pas de valeur juridique
- Etablir un PPRI que pour les communes les plus concernées
- Etablir un PPRI pour le bassin versant entier

Prochaines échéances:

- 21 janvier: Comité technique pour présentation de la phase 3
- 28 janvier: Avis des membres du COTECH
- 4 février: Comité de pilotage phase 3

Le phénomène d'érosion et de ruissellement

Carte 26: Aléa érosif annuel sur le SAGE de l'Authie



➤ Etat des lieux

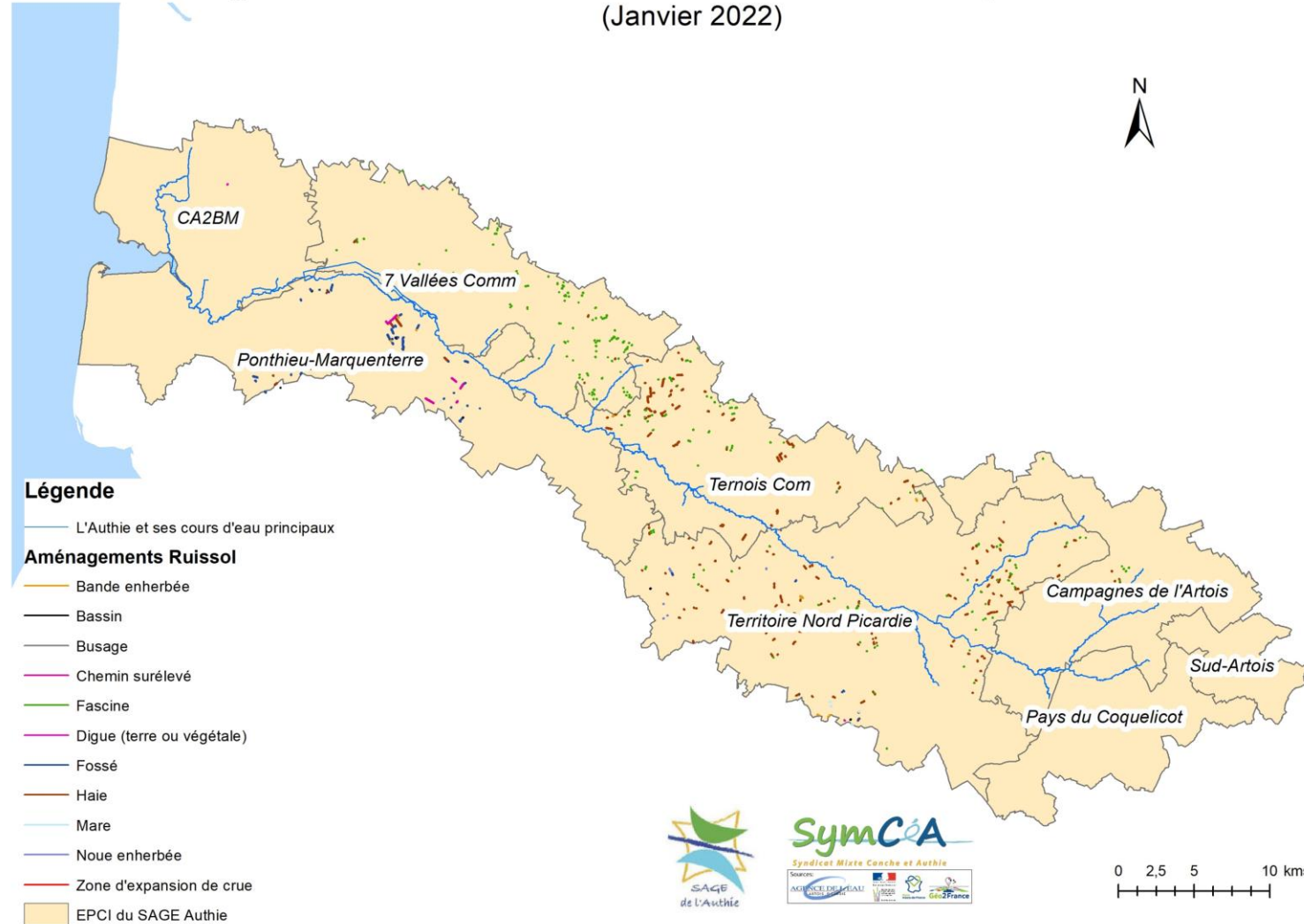
- Surface Agricole Utile = 85% du territoire
- Aléa érosif annuel fort sur les versants et les plateaux de la vallée
- Compétence « lutte contre l'érosion et le ruissellement » communale transférée à 7 EPCI

➤ Diagnostic

- Facteurs naturels propices au ruissellement:
 - Nature du sol: sol favorable à la battance
 - Relief: pente > 15%
 - Pluviométrie: pluie fréquente en hiver et forte au printemps
- Facteurs humains qui aggravent ce phénomène:
 - Urbanisation: imperméabilisation des sols
 - Augmentation des surfaces: remembrement agricole
 - Type de culture: pomme de terre, betterave
 - Pratiques culturales: laboure, travail inter-rang
 - Retournement de prairies: régi par la Politique Agricole Commune (PAC)
- Absence d'une méthode de lutte commune sur le territoire

Les ouvrages et actions mis en place dans le cadre de la gestion du ruissellement

Carte 28: Aménagements de lutte contre l'érosion et le ruissellement mis en place sur le SAGE de l'Authie (Janvier 2022)



➤ Aménagements

- Aménagements légers = hydraulique douce (fascine, haie, digue végétale)
- Aménagements lourds = fossé, bassin de rétention, mare

➔ Aménagements mis en place sont enregistrés dans l'outil RUISSOL

➤ Projets et études

- Différents selon les EPCI
- Mise en place d'un partenariat EPCI/Chambres d'Agriculture/Symcéc

➤ Rôle du Symcéc

- Animation sur l'ensemble du territoire
- Accompagnement « à la carte » des EPCI
- Mise en place de l'outil de Watersed
- Outil expérimental de modélisation hydraulique
- Permet d'affiner la connaissance du ruissellement sur le territoire
- Débuté en 2020 avec le BRGM et déployé sur certains secteurs depuis janvier 2021

Etat des lieux/diagnostic

Validation

ENJEU 1: ASSURER LA BONNE FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Objectif 1.1: Améliorer la qualité des habitats

Objectif 1.2: Restaurer la continuité écologique sur l'Authie et sur ses affluents

Objectif 1.3: Préserver et valoriser les zones humides

ENJEU 2: PREVENIR ET MAÎTRISER LES RISQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUTHIE

Objectif 2.1: Développer la connaissance du risque d'inondation sur le territoire

Objectif 2.2: Lutter contre les inondation par les eaux pluviales en milieu urbain

Objectif 2.3: Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles

ENJEU 3: PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Objectif 3.1: Améliorer la qualité des eaux superficielles

Objectif 3.2: Améliorer la qualité des eaux souterraines

Objectif 3.3: Garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

ENJEU 4: FAIRE VIVRE LE SAGE DE L'AUTHIE SUR LE TERRITOIRE

Objectif 4.1: Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire

Objectif 4.2: Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire

Enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie

Validation

Objectifs 2022

Mettre en place des actions de communication

Plan de communication

Enjeu	Objectifs	Exemples d'actions
Faire vivre le SAGE de l'Authie sur le territoire	Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire	<i>Organiser des journées terraines</i> <i>Travailler sur un projet pédagogique</i>
		<i>Organiser un communiqué de presse</i> <i>Présenter le SAGE dans les 8 EPCI</i> <i>Mettre en place des newsletters</i>
	Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire	<i>Réaliser un 1^{er} document à destination des services urbanismes</i> <i>Organiser une commission avec les services urbanisme et communication</i>
		<i>Organiser une sortie canoë kayak sur l'Authie</i>

Actions de communication 2022

➤ Mise en place d'une Newsletter

- 1 ou 2 fois par an à destination des membres de la CLE, des EPCI et des partenaires
- Affichage sur le site internet du SAGE
- Création de la charte graphique/mise en page par un prestataire
- Impression et distribution dans chaque EPCI
- Format A4, 4 pages pour la 1^{ère} puis 2 pages pour les suivantes

➤ Proposition de la 1^{ère} newsletter

- Le SAGE de l'Authie
- La CLE de l'Authie
- Résumé de l'état des lieux du SAGE

➤ **Conférence de presse**

- La Voix du Nord, l'Abeille de la Ternoise, le Courrier Picard, les échos du Touquet

➤ **Rencontre des 8 EPCI**

- Présentation du SAGE de l'Authie dans chaque EPCI

→ Modalités des réunions à définir (lieux, participants...)

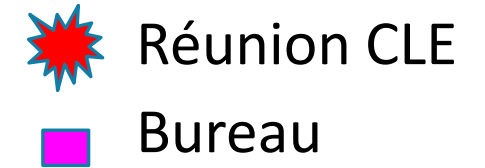
➤ **Journée terrain organisée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels**

➤ **Réunion publique organisée par la CLE Canche le samedi 19 février à la salle des fêtes d'Hesdin**

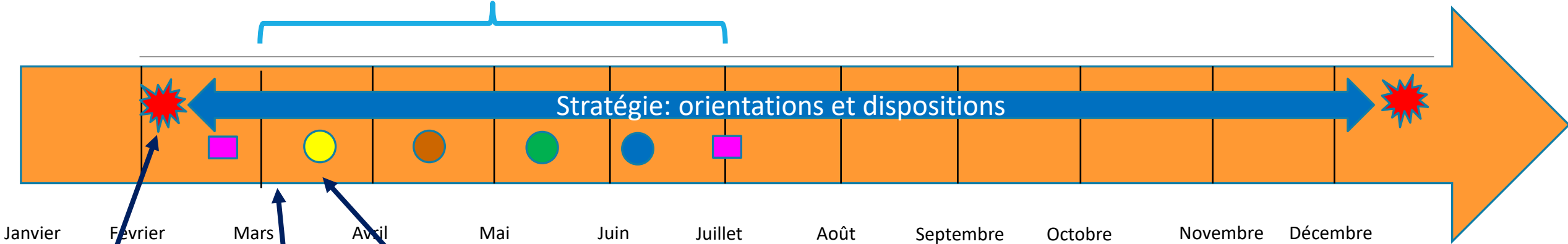
Objectifs 2022

Travailler sur les orientations et les dispositions du SAGE

Calendrier prévisionnel



Rencontre des 8 EPCI



Validation état des lieux/diagnostic le 3 février

Début mars: diffusion de la 1^{ère} newsletter

Mi-mars: conférence de presse

➤ Pour chaque commission thématique

- Travail sur les orientations et des dispositions du PAGD
- Travail sur les règles dans le règlement

- **CT1: Gestion des milieux aquatiques**
- **CT2: Erosion, ruissellement et inondations**
- **CT3: Gestion de la ressource en eau**
- **CT4: Communication et développement du territoire**

Objectifs 2022

Mise en place du comité de rédaction

Mise en place d'un comité de rédaction

➤ Rôles

- Proposer les modalités de rédaction du SAGE
- Vérifier la rédaction des différents documents (PAGD, règlement)
- Vérifier la compatibilité du SAGE avec le SDAGE au travers les orientations et dispositions
- **Proposition de composition**
- Président de CLE + 1 autre membre du bureau
- Symcées (structure porteuse) → Directrice et/ou Président
- Services de l'état → DDTM80, DDTM62, DREAL, Agence de l'Eau
- Autres volontaires?

Merci de votre attention